

Programme de recherche ECOPHYTO :

La biodiversité pour réduire l'emploi des produits phytosanitaires

Appel à manifestations d'intérêt

Contexte et objectifs :

Le plan « Ecophyto 2018 », lancé en 2008 suite au Grenelle Environnement, vise à **réduire progressivement l'utilisation des produits phytosanitaires (dits aussi pesticides) en France, tout en continuant à assurer un niveau de production élevé tant en quantité qu'en qualité**. Le plan, piloté par le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (MAAF), mobilise de nombreux acteurs, agriculteurs, chercheurs, techniciens des chambres d'agriculture ou des instituts techniques.

Il est subdivisé en 9 axes :

Axe 1 : Suivre l'usage des pesticides (indicateurs d'usage et lien avec les impacts),

Axe 2 : Diffuser les systèmes agricoles économes et les bonnes pratiques (création d'un vaste réseau de fermes pilotes pour mutualiser les bonnes pratiques),

Axe 3 : Recherche : coordonner pour accélérer l'innovation,

Axe 4 : Former et encadrer pour une utilisation moindre et sécurisée : le certiphyto (certificat individuel de formation à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques),

Axe 5 : Surveiller pour traiter au plus juste : mise en ligne dans chaque région, de bulletins de santé du végétal qui alertent les producteurs sur l'arrivée des parasites,

Axe 6 : Prendre en compte les spécificités des DOM,

Axe 7 : Agir en zone non agricole,

Axe 8 : Organiser la gouvernance du plan et communiquer,

Axe 9 : Renforcer la sécurité pour les utilisateurs.

Pour en savoir + : <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>

L'axe 3 « Recherche », vise à améliorer la connaissance des végétaux et des ravageurs, à analyser les impacts sanitaires et environnementaux des politiques publiques et à proposer des méthodes de protection des plantes alternatives aux pesticides. Parmi celles-ci, l'utilisation de la biodiversité dans les stratégies de protection des cultures constitue une voie très prometteuse.

La Fondation pour la recherche sur la biodiversité (FRB) et le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (MAAF) se sont associés pour lancer un appel à projets de

recherche (AAP) intitulé « La biodiversité pour réduire l'emploi des produits phytosanitaires ».

L'objectif de cet AAP est de soutenir des projets de recherche portant sur l'étude de **voies innovantes de réduction de l'utilisation des pesticides, valorisant la biodiversité sauvage (auxiliaires, lutte biologique) et/ou domestique (diversité variétale, diversité des espèces cultivées dans l'espace et dans le temps)**. Son ambition est de renforcer significativement la contribution des chercheurs en écologie, agronomie et sciences économiques et sociales sur cette question sous investie, eu égard à son intérêt scientifique, autant qu'à son importance applicative.

L'appel à projets du programme « Ecophyto » est accompagné par un comité de programme composé de scientifiques et de porteurs d'enjeux, ainsi que par un comité de pilotage (composé de représentants des structures qui financent l'appel à projets). Le processus d'évaluation sera géré par la FRB.

Champ de l'appel à projets :

Les travaux financés pourront porter sur:

- **L'exploration de voies très innovantes de contrôle des populations de bioagresseurs par des processus écologiques.** On attend de l'AAP qu'il favorise l'émergence d'idées nouvelles, de propositions originales de modalités d'action sur les populations des bioagresseurs, dont il s'agira en tout premier lieu d'analyser les fondements écologiques (par exemple, étude sur les réseaux trophiques) et de baliser les conditions d'efficacité.
- **L'étude des freins et leviers, d'ordres économique, social, culturel, réglementaire ou sociotechnique,** à la valorisation de la biodiversité pour la réduction des pesticides. On pourra s'intéresser en particulier aux savoir-faire et aux apprentissages nécessaires à la mise en œuvre ou à l'adaptation locale des alternatives aux pesticides, aux conflits et coordinations entre acteurs qu'elles suscitent, aux mesures de politique publique ou aux éléments de contexte économique susceptibles de les favoriser, aux verrouillages technologiques susceptibles d'en bloquer ou retarder le développement ou la diffusion.
- **L'étude multifactorielle et interdisciplinaire de méthodes de contrôle des populations de bioagresseurs,** basées sur la valorisation de la biodiversité. Les fondements écologiques de certaines méthodes sont parfois bien connus, mais on manque d'une évaluation approfondie, si possible quantitative, de leurs performances, de leurs effets non intentionnels, de leurs conditions d'efficacité et des conditions de leur développement. La mobilisation conjointe d'écologues, d'agronomes et de chercheurs en sciences économiques et sociales est nécessaire pour analyser leurs impacts sur les services écosystémiques, leurs performances économiques, leur insertion dans les systèmes de culture et de production, ainsi que les compétences, les organisations collectives ou les politiques publiques favorables à leur développement.
- **La description et l'analyse de pratiques innovantes conçues par les acteurs de terrain** (agriculteurs, conseillers, entreprises d'amont ou d'aval), l'explicitation de leur mode d'action sur les bio-agresseurs, aux plans agronomique et écologique, et l'évaluation de leurs performances économiques et environnementales, en vue de préparer leur extrapolation à d'autres conditions écologiques et socio-économiques.

Quelle que soit l'échéance (prévisible ou non) d'un débouché opérationnel, les projets soumis devront avoir comme finalité claire, l'analyse, la mise au point et/ou l'évaluation de modalités de contrôle des bioagresseurs, et se référer explicitement à un objectif de réduction ou de suppression de l'usage de pesticides.

Les niveaux d'organisation pourront être ceux de la parcelle agricole ou forestière, du paysage ou de territoires régionaux ; les niveaux de l'exploitation (agricole ou forestière) ou de la filière peuvent également être prises en considération selon les besoins du projet. Des études basées sur des réseaux multi locaux seront appréciées, en vue de cerner les interactions entre les techniques de lutte alternatives et les socio-écosystèmes, ainsi que les conditions d'efficacité de ces techniques ou la diversité de leurs modalités de mise en œuvre. Les travaux pourront être conduits, sans exclusive, sur tous types de systèmes de production agricole.

Sans exclusive, des approches d'expérimentation en station ou en ferme réelle, des études in situ basées sur les réseaux d'observation existants ou sur des dispositifs ad hoc, des approches par modélisation, des démarches participatives pourront être mobilisées. La participation de partenaires non académiques intéressés par les méthodes alternatives aux pesticides, et en particulier leurs futurs utilisateurs est vivement souhaitée. Elle n'est pas attendue toutefois pour des projets très exploratoires où les contours de l'innovation ne se sont pas encore dessinés. Le cadre du plan Ecophyto conduit à rechercher des voies de réduction des pesticides pour l'agriculture française (DOM-TOM inclus) ; en ce sens, des expérimentations ou études dans des pays étrangers ne sont éligibles que si leur contribution à la connaissance ou la mise au point de stratégies pour l'agriculture française est clairement argumentée.

Déroulement de l'appel à projets :

Le comité de programme a décidé de lancer un appel à manifestation d'intérêt, visant à présélectionner des propositions qui pourront soumettre un projet complet à l'appel à projet en 2013, pour un financement qui débutera en 2013-2014. L'AAP peut jouer aussi un rôle d'amorçage pour des projets qui pourraient ensuite rechercher un financement plus conséquent à l'ANR ou à l'Europe.

Conditions de soumission :

- La durée des projets pourra être de 2 à 4 ans maximum
- Le porteur du projet appartiendra nécessairement à un organisme académique de recherche publique
- La demande budgétaire ne doit pas excéder 200 000 euros ; des projets de type exploratoire de taille plus modeste sont bienvenus.
- Pas de possibilité de financer des équipes de recherche étrangères, par contre des liens internationaux peuvent être mentionnés

Evaluation des projets scientifiques :

Le comité de programme a décidé de procéder à une évaluation en 2 étapes :

1. Appel à manifestation d'intérêts : qui vise à présélectionner les lettres d'intentions qui seront invitées à soumettre un projet complet
2. Appel à projet : sélection parmi les lettres d'intention retenues lors de la première étape

• Appel à manifestation d'intérêt :

L'évaluation des lettres d'intention sera effectuée par le comité de programme :

Composé de :

- Jean Marc Meynard, INRA (Président)
- 12 scientifiques, de différentes spécialités en relation avec le thème de l'AAP, appartenant à différents organismes, nommés *intuite personae*.
- 3 acteurs de la société (membres du Conseil d'Orientation Stratégique de la FRB).

Le comité se réunira pour évaluer les manifestations d'intérêt susceptibles de présenter à l'AAP leur projet de recherche ; il est susceptible de proposer des fusions de projets complémentaires.

La validation de cette évaluation sera effectuée par un comité de pilotage constitué de :

- un représentant du MAAF
- le directeur de la FRB,
- le président du comité de programme

- **Appel à projets de recherche :**

Seules les lettres d'intention sélectionnées lors de l'AMI pourront soumettre à cet AAP. Les modalités de soumission à cet appel seront publiées ultérieurement.

Critères d'évaluation :

- Adéquation avec le thème de l'AAP
- Respect des conditions de soumission
- Qualité scientifique de la proposition
- Caractère innovant, en cohérence avec l'intérêt scientifique.
- Pertinence et intérêt d'application.

Format et instruction de soumission des lettres d'intention:

La réponse à l'AMI devra être rédigée en français (avec un résumé en anglais) sur le formulaire adapté disponible en ligne. Elle comprendra :

- Une présentation des objectifs et de la problématique de recherche, positionnée par un résumé des acquis (indiquer clairement ce qui est original)
- La nature des résultats attendus
- Durée du projet
- La liste des participants (scientifiques et partenaires)
- 3 publications récentes du porteur de projet et de chacun des principaux participants scientifiques
- Un budget prévisionnel (somme globale demandée, dont salaires et équipement ; autofinancement)

Envoi des lettres d'intention par voie électronique, en format PDF, à l'adresse dédiée :

ecophyto@fondationbiodiversite.fr

CALENDRIER :

- Lancement de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) : 15 février 2013
- **Date limite de soumission des lettres d'intention: 3 avril 2013 à 15h.**
- Sélection des manifestations d'intérêt par le comité de programme : semaine du 15 mars 2013

- **Date limite de soumission des projets complets : 25 juin 2013**
- Résultats de l'évaluation : octobre 2013